



COMPTE RENDU DU CTL

DU 25 mars 2021

Le comité Technique local du Pas-de-Calais s'est réuni le 25 mars 2021 à 9h30, en visio conférence sous la présidence de Monsieur Claude Girault.

La CGT n'a pas siégé.

L'ordre du jour était encore bien étoffé :

- Approbation du PV du CTL des 6-8 octobre 2020, 16 octobre 2020, 17 novembre 2021 et du 27 novembre 2020
- Ponts naturels 2021 (*pour avis*)
- Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er septembre 2021 et redéploiement des emplois concernés (*pour avis*) sur les opérations suivantes :
 - 1) Création du SGC de Béthune par la transformation de la TS de Béthune Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TS de Beuvry, Douvrin et Laventie au 01/09/2021
 - 2) Création du SGC de Bruay-la-Buissière par la transformation de la TS de Bruay-Houdain et transfert intégral de l'activité SPL de la TS d'Hersin-Coupigny au 01/09/2021.
 - 3) Mise en place d'un conseiller aux décideurs locaux
 - 4) Mise en place des accueils de proximité
 - 5) Suppression de la BDV de Calais et transformation en antenne de la BDV de Boulogne-sur-Mer.
 - 6) Suppression du PCE de Calais et transformation en antenne du PCE de Boulogne
 - 7) Suppression de l'antenne de Montreuil du PCE de Boulogne et transfert des emplois au PCE de Boulogne-sur-Mer
 - 8) Suppression de l'antenne de Calais du PCR de Bruay-la-Buissière
- Mise en place du centre de contact de Lens (*pour avis*)
- Regroupement des caisses (*pour avis*)
- Rapport d'activité 2020 (*pour information*)
- Questions diverses

Voici la liminaire que nous avons lu :

Monsieur le Président,

Nous voilà encore réunis pour examiner la suite de la mise en place du NRP. Nous vous rappelons que l'UNSA est contre le NRP !!

Les premières mises en place ne sont pas encore terminées ni digérées que vous continuez dans votre lancée.

Des aménagements de locaux sont encore à faire, des travaux sont encore en cours, des cartons traînent encore dans certains locaux, bref ils serait plus judicieux de terminer et bien terminer ce qui est en cours avant de vouloir se précipiter dans l'avancée du NRP.

Il est judicieux de se nourrir de ses erreurs...

Sans compter les conditions dans lesquelles les agents ont subi les déménagements et l'attitude méprisable avec les agents lors de cette chasse aux sorcières sur le port du masque...

Sans parler des points de contact, qui pour certains, ne sont pas encore en vitesse de croisière que les élus veulent déjà imposer leur conditions de fonctionnement. Ni de cette notion de volontariat pour les agents qui veulent assurer cette permanence, et qui est déjà oubliée pour certains chefs de services qui, en l'absence de volontaires, veulent les désigner d'office.

Que dire de la campagne déclarative qui se profile.

Le département est en vigilance maximale, nous sommes, comme le gouvernement le dit, dans des contraintes de mesures de freinage renforcées. Nous avons interdiction de nous réunir notamment à l'intérieur, nous devons faire un maximum de télétravail.

Mais la DDFIP 62 fait fit de tout ça, qu'importe nous allons mettre nos agents en danger et ouvrir à tout vent.

Alors que le directeur général, dans la visio conférence du 15 mars avec les OS préconisait que «le mode d'accueil physique sera adapté en fonction de la situation du territoire. Les directeurs locaux seront chargés de mettre en place

les mesures les plus appropriées. Dans les zones de faible circulation du virus, un accueil physique généraliste pourra être envisagé. Là où la situation sanitaire est fortement dégradée, il faudra privilégier l'accueil sur rendez-vous. ».
Et comment organiser une campagne avec un accueil physique maintenu, un nombre important de télétravailleurs sans moyens matériels adéquats ? La DDFIP 62 ne donne pas les moyens à la hauteur de ses ambitions !!! Pire, les personnes en première ligne seront nos volontaires civiques. C'est non seulement ni envisageable ni acceptable !!
En tout cas, il existe une certitude dans les services. Les ambiances se dégradent de plus en plus, du fait d'une part d'un manque de motivation certain des agents dû aux effectifs tendus, de la mise en place du NRP, d'un sentiment d'injustice et d'absence de reconnaissance, et, d'autre part de l'absence de moments de convivialité depuis le début de la crise sanitaire qui se renforce actuellement avec l'interdiction des pauses cafés collectives.
Ne pensez-vous pas, Mr le directeur et votre équipe de direction, que les services ont besoin plus que jamais de votre écoute, de votre soutien et de votre reconnaissance (en dehors d'un merci et d'une tape sur l'épaule) afin d'exécuter les missions de façon plus paisible sans se sentir épié, jugé ? Au regard de ce constat, il est certain que non !
N'oubliez pas que ce sont vos équipes de la base, du chef de service à l'agent Berkani, qui assurent les missions de la DDFIP.
Nous vous remercions de votre attention.

Réponses apportées à la liminaire :

Dans la liminaire, l'UNSA a évoqué l'organisation de l'accueil durant la campagne déclarative en cette période de crise sanitaire en précisant que :

Le directeur général, dans la visio conférence du 15 mars avec les OS préconisait que «le mode d'accueil physique sera adapté en fonction de la situation du territoire. Les directeurs locaux seront chargés de mettre en place les mesures les plus appropriées. Dans les zones de faible circulation du virus, un accueil physique généraliste pourra être envisagé. Là où la situation sanitaire est fortement dégradée, il faudra privilégier l'accueil sur rendez-vous. »

Réponse : le Directeur est pour un accueil mixte pour l'instant.

Mais cela peut évoluer selon les indicateurs, et il souhaite que tous les départements dans la même situation sanitaire s'alignent et prennent des décisions homogènes.

Approbation du PV du CTL des 6-8 octobre 2020, 16 octobre 2020, 17 novembre 2021 et du 27 novembre 2020

PV approuvés à l'unanimité

Ponts naturels 2021

Par manque de choix les ponts proposés sont :

le vendredi 14 mai 2021

le vendredi 12 novembre 2021

Une OS s'est aventurée à demander la fermeture des services la dernière semaine de décembre pour remercier les agents de leur implication et de leurs excellents résultats.

Le directeur s'y est fortement opposé : nous devons assurer et maintenir le service public!

Il est précisé que, les 2 ponts ayant lieu un vendredi, les personnes à temps-partiel le vendredi auront la possibilité de poser une AA un autre jour de l'année.

Votes : 3 votes pour 1 contre, l'UNSA a voté pour.

Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er septembre 2021 et redéploiement des emplois concernés

Propos introductifs du président : malgré la crise sanitaire les opérations se poursuivent. On ne peut pas se passer de réformes. M le directeur applique les réformes imposées par le gouvernement. Si il ne le faisait pas cela mettrait en danger les équipes dépourvues d'agents. Les résultats sont restés remarquables voir s'améliorent. Pour le directeur, les réformes sont approuvées et comprises des usagers.

C'est donc dans cette démarche que le directeur continue à inscrire les réformes. Ses rencontres avec les élus locaux le confortent dans ce sens car ils sont dans la mise en œuvre de la réforme (ils n'ont surtout pas le choix)

La direction fera un bilan sur les SGC déjà en place, avec ce qui fonctionne bien et ce qui est à améliorer, mais il est trop tôt pour l'établir.

Dossier 1 : Création du SGC de Béthune par la transformation de la TS de Béthune Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TS de Beuvry, Douvrin et Laventie au 01/09/2021 :

Parking sous dimensionné, le parking est déjà saturé et ne peut plus recevoir plus de véhicules, peut on négocier avec la ville de Béthune pour trouver une solution ?

La direction va profiter des discussions avec la mairie pour l'installation du futur pôle des services du contrôle fiscal pour discuter des emplacements de parking de l'actuel centre des finances publiques.

Pour le directeur, la démarche mise en œuvre serait la bonne avec les risques identifiés et les mesures de préventions bien connues.

Pour l'accueil des régies les plus importantes, il n'y aura plus de versement en numéraire auprès des Finances Publiques mais auprès de la Banque Postale. La problématique de la caisse et de l'accueil des régisseurs sera moindre qu'à Lens.

Votes : 4 contre

Dossier 2 : Création du SGC de Bruay-la-Buissière par la transformation de la TS de Bruay-Houdain et transfert intégral de l'activité SPL de la TS d'Hersin-Coupigny au 01/09/2021 :

Dans le projet de réhabilitation du site de Bruay, Qu'en est il du restaurant administratif ? Avez vous trouvé une solution pour sa remise en fonctionnement avec l'arrivée des services de contrôle fiscal, la mise en place du SGC et le maintien du SIP ?

La question avait été posée aux agents arrivants, ils sont favorables à la carte apérez plutôt qu'un restaurant administratif avec une liaison froide.

La déléguée de l'action sociale doit faire une enquête des nouveaux agents arrivants pour connaître si il sont favorables à la réhabilitation d'un RA sur Bruay.

Pour réhabiliter un RA, il faut une association et des agents volontaires pour faire fonctionner cette association.

Les travaux sur le site sont définitivement finis, les équipes du contrôle fiscal pourront s'installer mi avril.

Votes : 4 contre

Dossier 3 : Mise en place d'un conseiller aux décideurs locaux :

Avez vous un retour sur la formation suivie par la CDL nommée au 01/01/2021 : a t elle eu cette formation, ou sa formation sera t elle suivie en même temps que ceux nommés au 01/09 ? dans ce cas dans quelle condition est exercée sa mission actuellement si elle n'a toujours pas suivie de formation ?

Les 3 conseillers aux décideurs de locaux (Vimy, Hersin Coupigny, Laventie) ont suivi le socle de formation sur 5 jours

L'actuel CDL sur Lens est accompagnée par la DDFIP et par le responsable du SGC de Lens.

Le cdl et le responsable du SGC de Lens travaillent en étroite collaboration et le retour des élus est prometteur, les missions du CDL sont bien dissociées des opérations comptables.

Le besoin des collectivités locales est réel. Les CDL devront travailler en étroite collaboration et partager leur expérience et leurs méthodes de travail afin d'effectuer leurs missions de façon efficace et homogène

Votes : 4 contre

Dossier 4 : Mise en place des accueils de proximité :

Afin de protéger les agents qui assurent ces accueils, pouvez vous rajouter dans les conventions signées avec la collectivité, un passage sur les règles sanitaires à faire respecter durant la crise et de faire des avenants sur ce rajout aux conventions déjà signées ?

En effet, lors de la campagne déclarative, ces agents risquent d'être sollicités plus que prévu.

Le directeur n'y est pas favorable car faire signer une convention aux élus est très compliquée. De plus, les règles sanitaires qui nous sont imposées, sont les mêmes que celle imposées aux collectivités locales.

En visitant les locaux, la direction s'assure que les barrières existent et fait un rappel oral auprès des agents communaux.

Nous aimerions que vous rappeliez aux chefs de service que les agents qui vont assurer ces accueils de proximité le font sur la base du volontariat et non volontaire désigné d'office par le chef de service ?

Le volontariat est la règle de préférence, mais c'est une mission qui fait partie des nôtres, c'est un service public, nous avons une obligation de service à respecter. Pour l'instant, le problème ne se pose pas puisque ce sont que des volontaires qui vont assurer ces permanences.

Pouvez vous prévoir une formation sur les questions du ressort de la collectivité locale, hospitalier et amende ? Un agent de SIP n'est pas du tout formé à ce genre de questions ?

Ces formations vont se mettre en place, certains modules sont en attente. M Girault assure que celles-ci seront suivies.

Pouvons nous avoir un compte rendu du fonctionnement de ces espaces créés depuis un certain temps et pour lesquels nous avons un certain recul ?

Pour les espaces France Service, un bilan est effectivement à faire car ceux-ci se développent (5 nouveaux labels à ce jour) 18 MFS sur le territoire.

La question des plages horaires méridiennes et des frais de repas a une nouvelle fois été évoquée. Sans nouveautés.

La direction précise à nouveau que quelle que soit la période, échéance ou hors échéance, l'accueil sera uniquement sur rendez-vous

Votes : 4 contre

Dossier 5 : Suppression de la BDV de Calais et transformation en antenne de la BDV de Boulogne-sur-Mer ,

Dossier 6 : Suppression du PCE de Calais et transformation en antenne du PCE de Boulogne ,

Dossier 7 : Suppression de l'antenne de Montreuil du PCE de Boulogne et transfert des emplois au PCE de Boulogne-sur-Mer ,

Dossier 8 : Suppression de l'antenne de Calais du PCRP de Bruay-la-Buissière :

Ces 4 derniers dossiers ont été examinés en même temps.

Quelle sera la pérennité des antennes ? Avec combien d'agents allez vous maintenir une antenne si 3 ou moins ?

Pour les agents éloignés du service de rattachement de l'antenne et si suppression de l'antenne, pouvez vous accorder du TT sur 3 jours (hors période sanitaire) ?

Si agent maintenu sur une antenne d'un service restructuré, est il éligible à la prime ? Si non, si suppression de l'antenne par la suite en est il éligible ?

Pour la division du contrôle fiscal, ces restructurations sont plus cohérentes dans le pilotage des structures. Cette réorganisation est neutre par rapport aux missions, à la compétence géographique, à la répartition des missions.

Pour le rééquilibrage des équipes en effectif, limiter les implantations du service sur 2 sites est plus cohérent, ça permet une meilleure mutualisation des connaissances et une meilleure interaction entre les collègues.

M Girault ne veut pas se positionner sur la pérennité des antennes, ni sur le maintien des 3 jours de télétravail, quant à la PRS, elle peut être versée si l'agent se déplace au bout de 3 ans. M Girault ne s'engage pas sur une durée minimum des antennes mais l'objectif du gouvernement à terme est la stabilité des services jusqu'en 2026.

De plus, le départ des agents du PCE de Montreuil ne va pas entraîner l'abandon des missions de contrôle fiscal sur le territoire. Montreuil ne va pas devenir une friche fiscale !

L'UNSA a insisté sur le fait qu'en cas d'éloignement, il est nécessaire que le télétravail se pérennise sur 3 jours, y compris en dehors de la crise sanitaire.

Nous sommes opposés à la mise en place du NRP et sommes convaincus que la connaissance du terrain est essentielle, particulièrement en matière de contrôle fiscal. Cependant et puisque les réformes se mettent en place « quoiqu'il en coûte », l'option du télétravail est préférable pour la qualité de vie de nos collègues, déjà dégradée dans de nombreux endroits par le NRP.

Vote : 4 contres

Mise en place du centre de contact de Lens

Combien avez-vous eu de candidature pour le poste du chef du centre de contact ?

7 candidatures dont 3 ont déjà été reçus.

Pour les parkings, celui à 600 mètres est isolé, souvent saturé, régulièrement vandalisé et surtout ni sécurisé ni éclairé correctement (pose problème pour les agents terminant à 22h), pour le parking payant avez vous établi un accord avec la mairie ou le gestionnaire afin de prendre en charge le coût du stationnement ? Quant au parking gratuit à Bollaert, lors de la construction de centre aquatique les places seront manquantes. A qui seront attribuées les 6 emplacements de stationnement ?

- en terme d'équipements, l'espace est très lumineux avez vous prévu de stores ?

L'étape n°1 est le positionnement des plages fixes et variables qui sont à planifier avant le 1^{er} septembre.

M Girault est favorable à une publication de l'ensemble du personnel et non grade par grade.

Pour la problématique des places de parking, M Girault ne veut pas prendre en charge le coût des stationnements payants. Par contre, avec la construction du centre aquatique sur le parking Bollaert, M

Girault va négocier avec la mairie de Lens pour des places gratuites si manque de places sur ce parking. M Girault s'appuie fortement sur les transports en commun, mais avec les horaires décalés, il va être difficile de trouver un transport commun à 22h.

Pour les 6 places de parking, les critères d'attribution autres que le critère pour handicap n'ont pas été tranchés.

Le prix du loyer à l'année est de 94000 € HT (pas de TVA appliquée) et sans les charges.

La pause de stores, le ramassage des poubelles et le nettoyage des vitres sera à la charge de la CALL.

Le nettoyage sera assuré normalement par la société ONET (pas de Berkani).

Pour le matériel audio (casques), le revêtement au sol, l'ambiance lumineuse, le renouvellement d'air, le responsable ISTT a donné son aval sur tout.

L'équipement du coin repas est assuré par l'action sociale.

Si le centre n'est pas prêt au 01/09, les agents seront de toute façon en formation. Et les plate-formes ne seront pas branchées pour être opérationnelles au 01/09. Le responsable de service prendra son poste au 01/07 afin de préparer les agents en fonction de leurs compétences.

Le responsable de service au final sera un IP et non un AFIPA

Au sujet des horaires, ceux-ci seront débattus ultérieurement : le CTL se positionnera pour avis, puis les agents du service (à l'exception de ceux relevant du régime du forfait) voteront à bulletin secret.

2 votes :

sur le principe de création : 3 votes contre Fo s'est abstenu de voter

sur le changement au TAGERFIP : 4 abstentions 1 pour (FO)

Regroupement des caisses

Il faudrait d'abord analyser le résultat des nouveaux moyens de paiement de proximité avant de prendre une décision. Peut-on avoir un état de lieux des paiements effectués dans les paiements de proximité ?

Pour simplifier les missions des caisses, pouvez-vous accélérer l'étude sur la simplification des distributions des bons de secours ?

La direction donne des données chiffrées en montants et pourcentage et non pas en nombre d'opérations, ce qui selon nous serait plus significatif. Mais répertorier le nombre d'opérations plutôt que le montant serait plus fastidieux et ajouterait du travail pour les services.

Il y a 243 accueils de proximité actuellement dont le succès n'est pas au rendez-vous pour l'UNSA car ils ont recouvré 28 % d'impôt, 20 % d'amende, 20 % d'hospitalier.

Le montant moyen est de 90 € par jour, une charge peu importante.

Quant aux bons de secours, le département travaille toujours pour trouver une autre solution que la distribution d'espèces, idem aux niveaux des communes.

Votes : 4 contre

Rapport d'activité 2020

pouvez-vous faire un focus sur la crise sanitaire ?

Ce constat sera fait par M Girault dans la préface.

Des données sur le recouvrement seront ajoutées.

La nouvelle formule de rédaction adoptée l'année dernière sur des réalisations chiffrées est maintenue cette année avec un focus sur les volontaires civiques et les stagiaires (demande de l'UNSA).

QUESTIONS DIVERSES

L'UNSA n'a pas eu le temps de transmettre ses questions diverses, elle le fera à la prochaine convocation qui est prévue le 2 avril.

Et tout au long des débats, nous avons eu un sentiment que les questions posées à la direction et quelque soit l'interlocuteur, dérangent !!!

Pour les questions sur l'ouverture au public lors de la campagne déclarative, M le directeur se donne du temps et fera un point le 2 avril en seconde convocation du CTL.

Fin du CT à 17h35.